RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 4 février 2021

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de l'Eesti Pank

(BCE/2021/5)

(2021/C 47/02)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de l'Eesti Pank, KPMG Baltics OÜ, est arrivé à expiration après la vérification des comptes de l'exercice 2020. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2021.

(3) L'Eesti Pank a sélectionné Ernst & Young Baltic AS en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2021 à 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé de désigner Ernst & Young Baltic AS. en tant que commissaire aux comptes extérieur de l'Eesti Pank pour les exercices 2021 à 2025.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 4 février 2021.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE